

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 3 octobre 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Marcel St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : Sept (7) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1610-230

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2016
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 septembre 2016
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de question

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Programme PIIRL – présentation d'une demande d'aide financière
- 110-02 Modification de la résolution R1211-283
- 110-03 Demande de remboursement de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres
- 110-04 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement

- 110-05 Renouvellement du contrat avec ADT
- 110-06 Club des petits déjeuners de Messines -Demande de contribution financière
- 110-07 TECQ 2014-2015 – Programmation partielle des travaux
- 110-08 Sel d'hiver – Autorisation d'achat

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2016
- 130-02 Présentation des comptes payés au 22 septembre 2016
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 22 septembre 2016
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 22 septembre 2016
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET /OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Grondin Langevin – Restructuration corporative
- 800-02 MSP – Programme national d'atténuation des catastrophes
- 800-03 MRCVG – oj du 20 sept. 2016
- 800-04 MRCVG – pv du 16 août 2016

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1610-231

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1610-232

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
21 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉPÔT AU CONSEIL

À l'occasion de la période de questions qui s'ensuit, madame Marilyn Bainbridge, résident au 27 chemin de Blue Sea, dépose à l'attention du conseil une pétition en appui à une demande d'entretien du ponton reliant le lac Grant au lac Blue Sea.

CONSEIL MUNICIPAL

R1610-233

PROGRAMME PIIRL – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Charles Rondeau,
appuyé par Denis Bonhomme
il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Messines **autorise** la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

ADOPTÉE

R1610-234

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R1211-283 – AUTORISATION D’ENVOI DES RAPPORTS DSI-2003 À LA MRCVG

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande présentée par la MRC en 2012, la municipalité de Messines a adopté une résolution afin d'autoriser l'envoi, au coordonnateur préventionniste de la MRC, une copie des rapports DSI-2003;

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit autoriser l'accès au coordonnateur préventionniste, aux rapports du ministère de la Sécurité publique pour la municipalité de Messines et non l'envoi de ces derniers à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation des membres du comité du Sécurité incendie à l'occasion de la rencontre tenue le 26 juillet 2016 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D’AUTORISER l'accès du coordonnateur préventionniste en poste à la MRC Vallée-de-la-Gatineau aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique

ADOPTÉE

R1610-235

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APLC) DEMANDE DE RÉVISION DES BUDGETS 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé, par la résolution R1601-021, une contribution financière au montant de 4 000.00\$ pour l'année 2016 et qui devait se répartir comme suit :

PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
1	Entretien des sentiers	1 100.00\$
2	Plan directeur de l'eau	700.00\$
3	Gestion des castors	1 500.00\$
4	Panneaux de communication	700.00\$

CONSIDÉRANT QUE le paiement des sommes dues doit se faire sur présentation des pièces justificatives attestant la conformité de la répartition des sommes;

CONSIDÉRANT QUE toute modification partielle ou complète des projets autorisés dans le tableau ci-haut reproduit, doit être entérinée par le Conseil

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande de modification au niveau de la ventilation des sommes allouées, soit d'augmenter le volet communication de 379.11\$ et d'imputer le budget alloué à la gestion des castors;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil **accepte** la modification demandée telle que proposée dans la requête du 10 août 2016 et consent à modifier le budget *communication* de 379.11\$ et d'imputer du même montant les sommes réservées à la gestion des castors.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-236

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 352.06 \$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé (taxes incluses)
6492	602.93
6493	306.32
6495	1 441.81
TOTAL	1 352.06\$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-237

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PROTECTION DES BUREAUX ET INSTALLATIONS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de protection de la Municipalité avec l'entreprise Reliance Protection arrive à son terme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Reliance Protectron est maintenant détenue par Corporation ADT;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de service de cinq (5) ans portant le numéro 7133168, auprès de l'entreprise ADT Canada inc. et autorise le déboursé de la sommes de 113.67\$ sur une base trimestrielle.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-238

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Club des petits déjeuners du Québec, madame France Boisvenue, sollicite la Municipalité afin de fournir le sirop d'érable pour les petits déjeuners qui sont offerts à plus de 70 élèves de l'École Ste-Croix de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en sirop d'érable pour les 70 élèves, pour une période de 8 mois, sont de 4 litres par mois pour un total de 32 litres;

CONSIDÉRANT QU'un prix de 40\$ est fixé pour l'achat d'un 4 litres de sirop d'érable auprès de madame Anik Hamel (les produits d'érable Claire);

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyer par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'émission d'un chèque de 320.00\$ aux produits d'érable Claire et ce pour l'achat de 32 litres de sirop d'érable afin que les élèves de l'école Ste-Croix de Messines soient en mesure de pouvoir manger du sirop d'érable le matin lors des petits déjeuners.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-239

TECQ 2014 À 2018 – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu des travaux tel que déposé et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et le l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

N°	TITRE DU PROJET	TYPE D'INFRASTRUCTURE	COÛTS ESTIMÉS	COÛTS RÉALISÉS
2	Réfection du tablier du pont du Lac Laverdure	Ouvrages d'art	51 443\$	65 168.89\$
3	Réfection du chemin de la Montagne	Voirie	302 960\$	287 712.99\$
4	Reconfiguration de l'intersection du chemin de la Ferme et de la Montagne	Voirie	37 843\$	0\$
TOTAL			392 246\$	352 881.88\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1610-240

ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs en sel de déglçage Compass minerals, Mines Seleine et Sel Warwick ont été invités à soumettre une soumission pour la fourniture de sel d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en sel de déglçage pour la prochaine période hivernale sont de 100 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) fournisseurs invités ont chacun déposé une soumission dans le délai prescrit, tel qui suit à savoir :

FOURNISSEUR	QTE (t.m.)	PRIX UNIT (avant taxes)
Compass minerals	100	99.37\$
Mines Seleine	100	98.44\$
Sel Warwick	100	105.00\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'achat de 100 T.M. de sel de déglçage au plus bas soumissionnaire, les Mines Seleine, soit au prix FAB Messines de 98.44\$ la T.M. livrée, en plus des taxes applicables.

La présente autorisation est assujettie à une autorisation permettant l'achat d'un volume supplémentaire d'un maximum de 15% du volume autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1610-241

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 septembre 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 30 111.59\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-242

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 22 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 30 août 2016 au 22 septembre 2016, pour la somme de 547 801.25\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
8	Chèques fournisseurs émis	501 483.92\$
22	Prélèvements électroniques	46 317.33\$
	TOTAL :	547 801.25\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-243

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 30 août 2016 au 22 septembre 2016, dont celle-ci représente la somme de 30 808.01\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-244

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 22 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 30 août 2016 au 22 septembre 2016, dont celui-ci représente une somme de 4 741.08\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1610-245

RÉSIDUS DE CONCASSAGE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R16SE09-227, le Conseil a octroyé un contrat de concassage à l'entreprise Carrière Tremblay et fils pour la fabrication de gravier MG-20 et AB-10;

CONSIDÉRANT QUE suite au début des travaux de concassage monsieur Mario Tremblay, président de l'entreprise Carrière Tremblay et fils a informé le DG qu'il a constaté que le matériel brut disponible dans la sablière est constitué de plus de matériel fin que dans le passé et qu'il anticipe un volume de résidu de concassage qui pourrait s'élever à 6 ou 7 milles tonnes;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay affirme que le traitement d'un volume de gravier supplémentaire engendre des frais supplémentaires à son entreprise et demande la somme de un (1) dollar par tonne métrique de résidu de concassage produit.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (DG) informe le Conseil que le volume de résidu de concassage pourrait servir comme abrasif d'hiver, et ce, à une fraction du prix normalement payé pour ce type de matériel.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense supplémentaire à raison d'un (1) dollar de la tonne métrique (TM) pour de résidu de concassage, pour un volume excédentaire maximale de 7 000 TM.

Note au procès-verbal : Que le paiement découlant de la présente résolution soit assujetti aux mêmes dispositions que la résolution R16SE09-227.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1610-246

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 : 40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général